

Aides aux zones défavorisées

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, une indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du 2nd pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liées aux handicaps (altitude, pente, sol, climat, et handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones : haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple.

Depuis 2001, l'aide est calculée en fonction des surfaces fourragères, mais aussi des surfaces de certaines productions végétales dans les zones sèches de montagne et les zones défavorisées des Dom. Afin d'encourager des pratiques favorables à l'environnement, des contraintes sur le taux de chargement (UGB) doivent être également respectées.

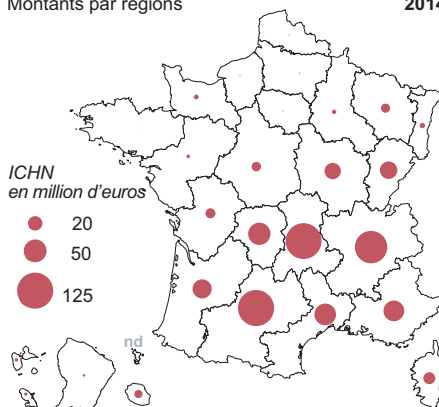
En 2014, dans le cadre de la nouvelle PAC post-2013, l'ICHN a été revalorisée de 15 %, et le montant moyen à l'hectare est passé de 134 €/ha à 150 €/ha. Elle bénéficie à 85 000 exploitations, localisées principalement dans les régions de montagne. Les régions Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes concentrent ainsi plus de 50 % des 633 M€ consacrés à l'ICHN.

Télécharger les données au format tableur

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants par régions

2014



1990 2001 2010 2014

millier

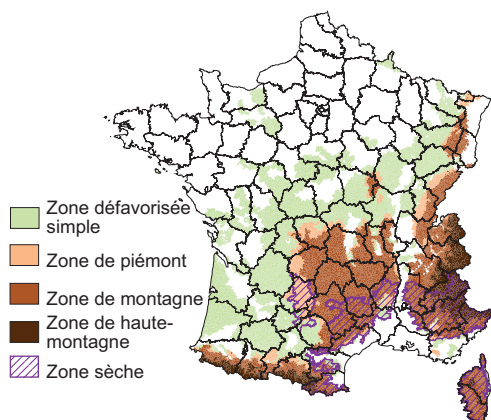
Nombre de bénéficiaires	159	113	90	85
	<i>million d'euros</i>			
Coût des aides	281	426	552	633
	<i>millier d'hectares</i>			
Surfaces primées	///	4 386	4 130	4 017
	<i>euro</i>			
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	1 772	3 760	6 121	7 458

Champ : France entière.

Source : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles).

7

Zones défavorisées



Le zonage des zones défavorisées a été établi en 2007.
Source : MAAF - DGPAAT.

ICHN et zones défavorisées

2010	Haute-montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
	<i>millier</i>			
Nombre de bénéficiaires	3,9	46,9	9	25,5
	<i>million d'euros</i>			
Coût des aides	45	386	38	75
	<i>million d'hectares</i>			
Surfaces primées	178	2 191	468	1 266
	<i>euro</i>			
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	11 208	8 236	4 221	2 927
Montant moyen de l'aide par hectare primé	251	176	81	59

Champ : France entière.

Les données de chacune des 4 zones défavorisées haute-montagne, montagne, piémont et zone simple intègrent celles de leur zone sèche.
Source : ASP.